

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1er avril 2021

**Rapporteur :
Monsieur Gilbert
GRAMOULLE**

N° 35

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 12/04/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/04/2021 (accusé de réception du 09/04/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Protocole d'accord transactionnel - marché pour la numérisation des actes d'état civil -
société Studia Solutions**

Il s'agit d'autoriser madame la maire à signer le protocole d'accord transactionnel par lequel la ville renonce à l'application des pénalités de retard dues par l'entreprise Studia Solutions titulaire du marché pour la numérisation des actes d'état civil afin de ne pas l'exposer à des difficultés financières.

Par marché notifié le 24 juillet 2019, la ville de Quimper confiait à la société STUDIA SOLUTIONS sise CTMA Bat E ZI de Couperigne 13127 VITROLLES une prestation de numérisation et d'indexation des actes d'état-civil de la ville de Quimper pour un montant de 23 339,69 euros HT soit 28 007,63 euros TTC.

Cette prestation répondait à l'obligation légale pour les communes ayant ou ayant-eu une maternité sur leur territoire de déployer le logiciel COMEDDEC, pour assurer la transmission dématérialisée et sécurisée des données de l'état-civil aux centres d'expertises et des ressources des titres sécurisées (CERT) ainsi qu'aux notaires.

Le marché était subdivisé en tranches :

- Tranche Ferme : opération d'indexation des actes de naissances de 1940-1982 pour 11 058.18 € HT,
- Tranche Optionnelle 1 : opération numérisation et indexation des actes de mariages de 1960 - 1996 pour 4 255.36 € HT ;
- Tranche Optionnelle 2 : opération de numérisation et indexation des actes de naissances 1930-1939 pour 2 994.44 € HT ;

- Tranche Optionnelle 3 : opération de numérisation et indexation des actes de naissances 1920-1929 pour 3 027.69 € HT ;
- Tranche Optionnelle 4 : opération de numérisation et indexation des actes de mariages 1945-1959 pour 2 004.02 € HT.

Au regard des difficultés d'exécution du marché, notamment les retards de livraisons et la faible qualité des prestations livrées et par application de l'article 5 du contrat, le montant des pénalités s'élève à 134 400 euros.

Après analyse de la situation et afin de ne pas exposer l'entreprise à des difficultés financières, il a été proposé de ne pas appliquer les pénalités de retard prévues au contrat et de régler une partie des prestations (47%) pour un montant de 11 058,18 euros soit 13 269,82 euros TTC.

L'entreprise STUDIA SOLUTIONS a accepté cette proposition.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel actant l'exonération des pénalités de retard et le paiement des prestations pour un montant 11 058,18 euros soit 13 269,82 euros TTC (au lieu de 23 339,69 euros HT).